

Objectifs

- Maîtriser la conduite à tenir et les gestes de premiers secours
- Savoir qui et comment alerter dans ou à l'extérieur de l'entreprise
- Repérer les situations dangereuses dans son entreprise et contribuer à la mise en œuvre d'actions de prévention

Public concerné

Tout salarié volontaire de l'entreprise, dont le rôle est de porter les premiers secours à toute victime d'un accident du travail ou d'un malaise.

Prérequis

- Aucun

Tarif : 290 €HT /participant

En intra, tarif sur devis

Moyens matériels et outils pédagogiques

- Formation en salle animée par un formateur qualifié titulaire d'un certificat de formateur SST
- Ordinateur portable et vidéoprojecteur
- Ecran de projection et paperboard
- Support de formation power point
- Plan d'intervention SST magnétique
- Tapis de sol
- 3 mannequins adulte, enfant, nourrisson
- Masques de visage individuels pour l'exercice du « bouche à bouche »
- DAE : Défibrillateur Automatique Externe
- Couverture de survie
- Trousse de secours
- Caisse à outils et objets dangereux fictifs (scie, couteau, cutter ...)
- Téléphone portable fictif
- Mallette de maquillage (simulation de plaies, saignements ...)

Contenu du dossier de fin de formation

- Feuille d'émargement par demi-journée
- Questionnaire de satisfaction stagiaire et client
- Attestation de suivi de la formation
- **Certificat SST valable 2 ans**

Supports remis au stagiaire

- 1 bloc-notes
- 1 macaron SST
- 1 ouvrage reprenant l'ensemble des connaissances qu'un SST doit retenir.
- L'aide-mémoire INRS ED 4085



Durée

- 2 jours (14 heures)

Stages
INTER/INTRA

ELEMENTS DU PROGRAMME

- Situer le sauveteur secouriste dans la santé sécurité au travail.
- La conduite à tenir en cas d'accident : protéger, examiner, faire alerter, secourir
- Application de ses compétences à la prévention dans son entreprise
- Situer son rôle de SST dans l'organisation de la prévention de l'entreprise
- Caractériser des risques professionnels dans la situation de travail
- Participer à la maîtrise des risques professionnels par des actions de prévention
- Le candidat devra répondre à un questionnaire simple portant sur sa connaissance du cadre réglementaire de l'activité SST et ses compétences en matière de prévention

Evaluation des acquis

- Les critères d'évaluation sont définis par l'INRS dans des « grilles de certification des compétences du SST ».
- 2 épreuves certificatives
- Un certificat de SST est délivré au candidat ayant participé activement à l'ensemble de la formation et fait l'objet d'une évaluation continue favorable.
- Seuls les candidats ayant suivi l'intégralité de la formation et aptes à mettre en œuvre l'ensemble des compétences attendues du SST pourront valablement être reconnues au titre de SST.
- Dans le cas où le candidat ne peut mettre en œuvre, pour des raisons d'aptitude physique, l'ensemble des compétences attendues, il se verra délivrer une attestation de suivi de la formation.

Validité du Certificat SST

- Le Certificat SST est valable 2 ans. Avant la fin de cette période de validité, le SST doit suivre une formation de maintien et d'actualisation de ses compétences (MAC) pour conserver sa certification.
- Cependant, il appartient à l'entreprise qui le souhaite de mettre en place un recyclage plus fréquent, afin de garantir un personnel efficace.
- Dans le cas où cette actualisation ferait défaut, le SST perd sa certification SST mais en aucun cas son obligation d'intervenir pour porter secours à une personne en danger.

Effectifs **OBLIGATOIRES** par session
conformément aux référentiels

en vigueur :

4 stagiaires minimum

10 stagiaires maximum

INTER-ENTREPRISES

Notre offre de formation implique la mise à disposition par nos soins de locaux d'accueil, de moyens matériels, d'outils pédagogiques et réglementaires (le cas échéant) nécessaires au bon déroulement de la prestation à savoir :

INTRA-ENTREPRISE

Si l'action de formation envisagée se déroule dans les locaux de l'entreprise cliente :

1/ Celle-ci s'engage à mettre à la disposition de l'organisme de formation l'ensemble des moyens nécessaires au bon déroulement de la prestation et ceux exigés selon les référentiels en vigueur.

2/ Elle se charge de transmettre les convocations aux participants, de s'assurer, si tel est le cas, qu'ils sont munis de leur pièce d'identité et équipés des Equipements de Protection Individuelle réglementaires adéquats.

3/ Elle se charge d'informer le personnel délégué par l'organisme de formation de ses consignes internes et des mesures de prévention destinées aux entreprises extérieures.

En cas de manquement desdits moyens listés ci-dessus, le personnel délégué par l'organisme de formation se réserve le droit de ne pas réaliser la prestation.

| Moyens SST | Inter | Intra |
|--|-------|-------|
| 1 salle de réunion (tables et chaises en nombre suffisant) | X | X |
| 1 ordinateur portable + 1 vidéoprojecteur | X | |
| 1 écran de projection (ou mur clair) | X | X |
| 1 paperboard (ou tableau blanc) | X | X |
| 1 accès à l'ensemble des locaux pour les mises en situation d'accident | X | X |
| Le kit du formateur (plan d'intervention, mannequins, DAE ...) | X | |